

Compte rendu de séance

Séance du 04 décembre 2019

L' an 2019 et le 05 décembre 2019 à 20heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de ROUXEL Jean-Christophe, Maire

Présents : M. ROUXEL Jean-Christophe, Maire, M. CANTIN Jeannick, Mr LECLERC Sylvain et Mr André ROUSSIASSE, Mme BOUCHENOIRE Virginie et Mme JACQUIN Angélique

Excusé(s) : Mr BERSON Christophe

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 7
- Présents : 6

Date de la convocation : 27/11/2019

Date d'affichage : 27/11/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Saumur
le : 05/12/2019

et publication ou notification
du : 05/12/2019

A été nommé(e) secrétaire : M. Jeannick CANTIN

SOMMAIRE

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de deux sujets complémentaires à l'ordre du jour : Présentation du contrat Enfance Jeunesse 2016/2019 avec retrait des actions hors périmètre du SIVU Loire-Longué / Remplacement de la porte de la cuisine de la salle communale

L'ordre du jour est le suivant :

- Délibération création emploi effet au 15/12/2019 au grade d'adjoint technique de 2è classe
- Délibération rapport activités 2018 de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire
- Délibération convention mandat 2020 compétence « gestion des eaux pluviales urbaines »
- Collecte des déchets
- Révision des loyers
- Gratuité location salle communale week-end du 16 et 17 novembre 2019.
- Projet nouvel auto collant
- Distribution colis de Noël
- Lecture et validation bulletin municipal 1er semestre 2020
- Cérémonie vœux du maire
- Dates animations communales 2020
- Questions diverses.

1 - Délibération création emploi au 15/12/2019 au grade d'adjoint technique de 2è classe Réf 2019/35

Monsieur le Maire rappelle que la commune emploie un agent technique à temps partiel et également employé à titre principal par la commune de BEAUFORT EN ANJOU ; Cette dernière a décidé de nommer l'agent au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe avec effet au 15 décembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres,

DECIDE que le taux de promotion pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe est fixé pour l'année 2019 à 100%,

NOMME cet agent au titre de l'unicité de sa carrière avec effet au 15 décembre 2019,

AUTORISE Monsieur le Maire a signé tous les documents nécessaires

Un entretien sera effectué en la présence du maire et des 2 adjoints avec la salariée pour rappel de la fiche de poste et bilan annuel 2019.

2 - Délibération rapport activités 2018 de l'agglomération Saumur Val de Loire- réf 2019/36

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2018 de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire lors de la séance du conseil communautaire du 27 juin dernier.

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

3- Délibération compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » – réf 2019/37

La loi n°2018-702 du 3 août 2018 confirme le transfert de compétence « Eau et Assainissement » pour les Communautés d'Agglomération au 1er janvier 2020, La compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines » deviendra également obligatoire à cette même date pour la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention de mandat pour l'exercice de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la commune de LA LANDE CHASLES

Au vu de l'exposé, le conseil municipal émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

4 – Délibération CAF suivant présentation du contrat Enfance Jeunesse 2016/2019 - Réf 2019/38

Monsieur le Maire rappelle que le Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) avait été signé en 2016 par la Communauté de Communes Loire-Longué et les communes membres.

Or, le SIVU Loire-Longué qui a repris ce CEJ n'exerce pas sur le même périmètre que l'ancienne collectivité. Ainsi les actions suivantes : « garderie » et « Bafa » de St Martin de la Place ainsi que le « Poste de coordination », « accueil périscolaire » et « accueil de loisirs » des Rosiers sur Loire concernent désormais le territoire de Gennes Val de Loire.

A l'unanimité, le conseil municipal

ACCEPTTE de mettre fin par anticipation à la date du 31/12/2018 du CEJ Loire-Longué pour un rattachement au CEJ Gennes Val de Loire

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants et documents correspondants

5-Remplacement de la porte de la cuisine de la salle communale Réf2019/39

Monsieur le Maire présente différents devis concernant le remplacement de la porte de la cuisine de la salle des fêtes qui est défectueuse et n'est plus aux normes.

Après délibération, le conseil municipal

VALIDE le devis de l'entreprise BUSSON pour un montant TTC de 2 433,94 euros

6- Délibération portant décision Modificative suite problème de la chambre froide Réf.2019/40

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du problème survenu à la chambre froide lors de la location de la salle des fêtes du weekend du 16 et 17 novembre 2019 et du préjudice causé.

Au vu de l'exposé, le conseil municipal décide de la gratuité de la salle ainsi que deux gratuités en 2020 et autorise Monsieur le Maire à adopter la décision modificative correspondante suivant factures à l'appui

DECISION MODIFICATIVE N°DM002

Les mouvements de compte seront effectués ainsi qu'il suit :

- Charges exceptionnelles - chapitre 67 : 350 euros
- Dépenses imprévues – chapitre 022 : 350 euros

7- Collecte des déchets

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du changement concernant la collecte des déchets à compter du 1er janvier 2020. Une présentation sera faite dans le prochain bulletin municipal.

8- Révision des loyers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la révision des loyers :

Le calcul révision pour l'ensemble des loyers est suivant l'indice de référence du 3ème trimestre 2019, Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

9- Projet nouvel autocollant municipal

Monsieur le Maire propose un nouvel autocollant municipal avec la devise ajoutée « nature et calme »

500 exemplaires seront achetés pour un montant de 310 euros TTC

10- Distribution colis de Noël et validation du bulletin municipal 1er semestre 2020

La distribution du colis de Noël est prévue le 21 décembre 2019 en même que la distribution du bulletin municipal validé par le conseil municipal.

11- Cérémonie vœux du maire

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu à la salle communale le 3 janvier 2020, à partir de 19h30, une rétrospective 2019 sera également diffusée et les projets 2020 seront annoncés. Un verre de l'amitié clôturera la soirée.

12- Dates animations 2020

19 janvier 2020, 18h Assemblée générale du comité des fêtes à la salle communale
24 mai 2020 : Vide grenier
18 juillet 2020 : Fête communale et feu d'artifice
2 août 2020 : Vide grenier

13- Questions diverses

L'acquisition d'un lave vaisselle pour la salle communale est proposée. Plusieurs devis seront proposés pour le prochain conseil municipal. Les modalités d'utilisation seront également proposées.

Il est proposé de prendre contact avec une association spécialisée en champignons pour une animation communale à l'automne 2020. Cela permettrait d'en savoir plus sur les champignons que l'on peut découvrir dans nos forêts. Modalités d'organisation et cout à l'étude renvoyés à la prochaine équipe municipale.

Prochaine réunion de Conseil Municipal le 8 janvier 2020 à la mairie à 20h

Séance levée à: 21:30

En mairie, le 04 décembre 2020
Le Maire
Jean-Christophe ROUXEL